

INFORMATIONS GÉNÉRALES

MODALITÉS DE RENTRÉE : À CONSERVER PAR LA FAMILLE

➤ CALENDRIER DE RENTRÉE

ACCUEIL DES ELEVES

LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018 : Classes de Seconde

- 8 H :** Accueil des **Internes** des classes de Seconde
- 9 H à 11H30 :** Accueil de **TOUS LES ÉLÈVES DE SECONDE** par le professeur principal et l'ensemble de la communauté scolaire
- 13H30 à 17H30 :** Après-midi d'intégration pour tous les élèves de Seconde

MARDI 4 SEPTEMBRE 2018 :

- 7h30 – 8h :** Accueil des internes niveaux **Première et Terminale**
- 8 H :** Accueil de tous les élèves de **Première et Terminale** par les professeurs principaux.
- 10 H :** Début des cours selon l'emploi du temps pour **toutes les classes (2nd, 1^{ère}, T^o)**

➤ OUVERTURE DES BUREAUX AU PUBLIC PENDANT LES VACANCES

- ⇒ Les bureaux seront ouverts jusqu'au 13 juillet 2018
et à partir du 22 août 2018
de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H

➤ MANUELS SCOLAIRES

La Région Occitanie reconduit pour la rentrée 2018/2019 la gratuité des manuels scolaires mise en place cette année

Les nouveaux manuels seront ensuite distribués à la rentrée scolaire

➤ INFORMATION BOURSES

- ⇒ Les élèves issus de 3^e qui ont fait une demande de bourse dans leur collège d'origine, doivent remettre à l'inscription ou à la rentrée, le **volet d'inscription** qui se trouve au bas de la notification d'octroi de bourse. (Si vous n'avez pas reçu de notification avant la rentrée, passez rapidement à **l'INTENDANCE** pour ne pas perdre le bénéfice de la bourse).
- ⇒ Simulateur de Bourses: Le simulateur de bourse permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2018. Il vous permet d'obtenir une estimation personnalisée de son montant. Site du lycée <http://jules-michelet.entmip.fr/>, sur la page d'accueil.
- ⇒ Les élèves redoublants doivent déposer une **demande de maintien de bourse en JUIN (après la décision du conseil de classe) ou au plus tard en SEPTEMBRE.**
- ⇒ Les élèves venant d'un autre lycée doivent demander le transfert de bourse auprès de leur établissement d'origine.

➤ TENUE DANS LES LABORATOIRES ET SALLES SPÉCIALISÉES

Le port des blouses en coton ou en tissu non inflammable est **OBLIGATOIRE** pendant les Travaux Pratiques. (CF RI Article 1).

- **CERTIFICATS DE SCOLARITÉ** : 3 certificats de scolarité vous seront remis dans le courant de la 3^{ème} semaine après la rentrée. (Ils sont acceptés par les organismes sous cette forme).